

# JOURNAL DE LA HAYE.

**PRIX DE L'ABONNEMENT.**  
*La Haye. Provinces.*  
 Sur un an . . . 26 fl. 30 fl.  
 » six mois . . . 14 » 16 »  
 » trois mois . . . 7 » 8 »

**PAIX DES INSERTIONS.**  
 Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbré  
 compris et 10 cts. par ligne en sus.

**BUREAU DE LA REDACTION**  
 à La Haye, *Quai*, n° 75.  
 chez M. van Weelden, Libraire, *Quai*  
 et chez les Libraires Bourman, *Quai*  
 braires, *Lange Pooten*, à La Haye  
 Les lettres et paquets doivent être  
 envoyés à la direction *franco de port*

**LA HAYE, 25 Mars.**  
**ETATS-GENERAUX.**

Dans la séance de ce jour de la Seconde Chambre des Etats-Généraux, M. le président a donné communication d'un message royal portant :

Vu le rapport, en date du 21 de ce mois, de notre conseiller d'Etat, comte Schimmelpenninck, notre envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près de S.M. la reine de la Grande-Bretagne;

Vu le rapport de la commission instituée par notre arrêté du 17 de ce mois;

Avons arrêté et arrêtons :

Que le paragraphe 2 dudit arrêté est rapporté. (1)  
 On a fait lecture d'un autre message royal annonçant que S. M. vient d'accorder démission honorable de leurs fonctions aux ministres : M. le baron Van Zuylen van Nyevelt, M. J. C. Baard ; le lieutenant-général List ; le vice-amiral Ryk ; M. van Son ; M. le comte van Randwyk ; MM. les chevaliers van der Meulen et van Rappart, en les remerciant des nombreux et importants services qu'ils ont rendus au pays.

Un autre arrêté royal communiqué à la Chambre contient la composition temporaire du ministère en attendant la formation d'un ministère définitif.

Président du conseil et ministre des affaires étrangères le comte Schimmelpenninck qui est en même temps chargé à intérim du ministère des finances ; le vice-amiral Ryk, ministre de la marine et des colonies ; M. Donker Curtius, ministre de la justice ; M. Luzac, ministre de l'intérieur et du culte réformé ; M. Lightenvelt, ministre du culte catholique et le lieutenant-général Nepveu, ministre de la guerre.

Le président du conseil a pris la parole, il a fait l'historique des événements qui ont amené le changement de ministère et des principes qui guideront le nouveau cabinet. Nous reproduisons ce discours dans un prochain numéro.

Plusieurs membres ont promis leur concours au nouveau cabinet.

Le Roi, par son arrêté du 28 février dernier, a approuvé la nomination de M. de ... à Amsterdam, comme consul-général du Portugal.

MM. les bourgmestres et schévins de la ville de La Haye viennent de faire afficher une publication dans laquelle ils expriment leur satisfaction au sujet de la part prise par toute la population, au deuil et à la douleur dans laquelle est plongée la famille royale par suite du décès de S. A. R. le Prince Alexandre des Pays-Bas.

Les autorités communales engagent en outre leurs concitoyens à s'abstenir désormais de toutes démonstrations publiques qui, quelque inoffensives qu'en soit le but, pourraient fournir l'occasion à des gens malintentionnés de troubler le repos et la tranquillité de la ville.

La tranquillité publique a été troublée hier à Amsterdam. Voici ce qui y a donné lieu : De nombreuses circulaires imprimées, et sans signature, convoquant tous les ouvriers sans travail, à se réunir à midi sur le Dam, où se trouveraient des hommes qui prennent à cœur leurs intérêts, etc. Effectivement, à midi on vit s'assembler sur cette place une foule d'hommes et de femmes, mais surtout un grand nombre de gamins. L'autorité de la ville prit immédiatement des mesures pour le maintien de l'ordre. La foule se dispersa paisiblement. Mais tandis que toute l'attention était fixée sur le rassemblement du Dam, les gamins, suivis de gens sans aveu, parcouraient la ville brisant les vitres de plusieurs maisons ; des vols ont été commis par cette même troupe de gamins chez un orfèvre et chez un horloger.

MM. les bourgmestres et les échevins ont parcouru toutes les rues où la foule s'était portée, et ils ont été reçus partout avec acclamations. Une proclamation qu'ils ont fait afficher a produit le meilleur effet. Plusieurs meneurs et voleurs ont été arrêtés par les bourgeois mêmes qui les ont livrés aux autorités. Le soir la tranquillité publique était complètement rétablie.

On lit dans le *Morning-Chronicle* :

Les avis qui nous arrivent de Paris présentent sous un aspect fort sérieux la situation financière de la France, qui se trouve dans un état plus critique qu'on n'était en droit de l'attendre. Mais, quelque grandes que soient présentement ces difficultés, elles ne paraissent pas être sans remède pourvu qu'on agisse avec prudence et avec fermeté, et qu'on songe avant tout à maintenir le crédit public. Le décret d'après lequel ceux qui ont déposé le fruit de leur pénible travail dans les caisses d'épargne se voient payés partiellement en rentes au pair, mais qui, à l'heure qu'il est, n'en vaut que les deux tiers, n'est pas un arrangement équitable et devra, tant par cette circonstance que par les suites fâcheuses qui peuvent en résulter pour la tranquillité publique, être modifié au plus tôt. Il est encore une autre question qui fait naître les plus grandes appréhensions, celle qui s'attache à améliorer le sort des classes ouvrières. Il est à déplorer qu'elle ait été si inconsidérément soulevée par le gouvernement provisoire, qui n'a pas le pouvoir de la résoudre d'une manière satisfaisante. Dans l'intérêt du

peuple français, comme dans celui des classes laborieuses dans tous les autres Etats européens, il est à désirer que le gouvernement français revienne à des principes plus sains et plus pratiques touchant cette question ardente. C'est un devoir aussi impérieux que difficile à accomplir, de faire cesser les espérances et les illusions que ce gouvernement a malheureusement fait naître.

Permettre que les classes ouvrières continuent à se bercer de la réalisation d'un projet aussi chimérique, ce serait s'aveugler sur les dangers imminents qui ne peuvent manquer de résulter d'un état de choses aussi anormal et dont ces classes elles-mêmes seront victimes comme tout le reste du peuple français. C'est une question de vie et de mort pour le gouvernement lui-même d'écarter, au moins pour le moment, la solution de cette question qui le paralyse dans ses mouvements, et l'empêche de procéder à la consolidation du nouvel état de choses en France. On ne saurait assez se hâter de convaincre la classe ouvrière, là comme partout ailleurs, de la vérité du fait que, si un gouvernement est tenu de protéger chaque citoyen dans la jouissance des fruits de son travail, il ne saurait assurer de l'occupation à tous ceux qui en demandent ; que l'occupation des ouvriers dépend des besoins de la société ; que ces besoins ne s'accroissent et ne s'étendent qu'avec la stabilité et la confiance sociale ; de sorte que la solution de cette importante question est inséparable du maintien de l'ordre public.

**ALLEMAGNE.**

Francfort, 23 mars.

*Extrait du protocole de la 16<sup>e</sup> séance de la diète germanique, tenue le 9 mars 1848.*

Le comité chargé de présenter un rapport sur la question ci-dessous, propose :

Le comité, convaincu que la force de l'Allemagne réside essentiellement dans le sentiment de son unité, mais que ce sentiment, pour qu'il se manifeste clairement et énergiquement à la nation, a besoin de symboles extérieurs, croit devoir résoudre actuellement la question, soulevée à plusieurs reprises, des armes et des couleurs fédérales.

Le comité est complètement d'avis qu'il n'y a pas de meilleur emblème pour les armes fédérales que celui qui a déjà été adopté en 1846 pour les pavillons et les autres objets d'artillerie destinés à l'armement des deux forteresses fédérales d'Ulm et de Rastadt, à savoir l'ancienne aigle impériale allemande, avec la légende « Confédération germanique » attendu qu'il n'existe pas d'autre symbole historique de l'unité des différentes tribus germaniques, laquelle compte plus de millions d'habitants.

On empruntera aussi pour les couleurs les couleurs de l'empire germanique, où la bannière de l'empire d'Allemagne était noire, rouge et or.

En conséquence, le comité propose, sans préjudice des couleurs et des armes des différents Etats allemands, de proclamer armes et couleurs fédérales l'emblème et les couleurs ci-dessus désignés.

Le comité proposera immédiatement où et de quelle manière devront être placées ces armes et ces couleurs.

Après une discussion approfondie de cette question, les conclusions du comité ont été adoptées à l'unanimité.

En conséquence, la Diète arrête :  
 La Diète germanique déclare que l'ancienne aigle impériale allemande, avec la devise : « Confédération germanique » et les couleurs de l'ancienne bannière de l'empire germanique, noir, rouge et or, sont les armes et les couleurs de la confédération germanique, et se réserve de prendre, pour ce qui concerne leur emploi, une résolution ultérieure, quand elle aura entendu le rapport du comité.

**II.**

*Extrait du protocole de la 21<sup>e</sup> séance de la diète germanique, tenue le 20 mars 1848.*

Le comité a présenté sur la même question le rapport ci-après :  
 Le comité s'était réservé, dans son rapport soumis à la diète le 9 de ce mois, de proposer où et de quelle manière il fallait placer les armes et les couleurs de la confédération.

Le comité croit que ces emblèmes de l'unité nationale figureront convenablement aux endroits où la confédération se présente surtout dans son intégrité ; ainsi ils seront adoptés par les autorités fédérales et employés surtout dans le matériel de guerre de la confédération. Ces emblèmes devront figurer par conséquent dans les forteresses fédérales, et les signaux communs de ralliement que doit prescrire la diète pour le cas d'une guerre fédérale, conformément à l'article 36 de son règlement, sera emprunté à ces emblèmes.

Le comité propose en conséquence à la haute diète d'arrêter :

1. Les armes et les couleurs fédérales devront figurer immédiatement dans les forteresses fédérales ; la commission militaire de la confédération est chargée de l'exécution immédiate de cet arrêté.
2. Le signe commun de ralliement pour toutes les troupes fédérales, lequel doit, pour le cas d'une guerre fédérale, être fixé par la diète, en vertu de l'article 36 de son règlement, sera emprunté à ces emblèmes.
3. Les sceaux des autorités fédérales devront être revêtus des armes fédérales.

Conformément aux conclusions du comité, la diète germanique arrête à l'unanimité :

1. Les armes et les couleurs fédérales devront figurer immédiatement dans les forteresses fédérales ; la commission militaire de la confédération est chargée de l'exécution immédiate de cet arrêté.
2. Le signe commun de ralliement pour toutes les troupes fédérales lequel doit, pour le cas d'une guerre fédérale, être fixé par la diète, en vertu de l'article 36 de son règlement, sera emprunté à ces emblèmes.
3. Les sceaux des autorités fédérales devront être revêtus des armes fédérales.

**Abdication du roi de Bavière.**

Munich, 21 mars, 5 heures du matin.

Le roi Louis I<sup>er</sup> a abdiqué. Le prince royal monte sur le trône dans un moment bien critique. Lorsque cette nouvelle fut communiquée hier au soir aux étudiants, réunis à leur corps-de-garde principal, par un aide-de-camp du roi, et à la garde civique, réunie à l'hôtel-de-ville, par le bourgmestre de Steinsdorf, elle produisit une extrême agitation ; on craint que la détermination du roi ne soit le résultat des intrigues d'un parti, ce qui provoquerait une effervescence menaçante pour la ville. Certaines personnes prétendent que le roi n'a pu se décider à exécuter les promesses qu'il avait faites, ni adopter le système de la responsabilité ministérielle, mais qu'il était en proie à des plus intimes convictions ; mais on objecte, d'autre part, que le motif d'abdication arrive trop tôt ou trop tard. On se livre à toutes sortes de conjectures sur cet épisode imprévu. On attend dans quelques heures la proclamation relative à l'abdication du roi.

Munich, 20 mars, minuit.

On lit dans la *Gazette Universelle d'Augsbourg* :

Quel changement imprévu ! Ce matin encore, S. M. a donné audience à plusieurs députés, et ce soir elle a cessé d'être roi. Le roi Louis I<sup>er</sup> a abdiqué la couronne. Ce bruit circulait déjà pendant toute la journée, mais personne n'y ajoutait foi. A 10 heures du soir, un aide-de-camp du roi s'est rendu au corps-de-garde principal des étudiants pour leur annoncer officiellement que le roi Louis abdiquait la couronne. « Ce matin, a-t-il ajouté, a gouverné pendant 23 ans selon les principes qu'il a toujours eus justes, mais il a été obligé maintenant de faire des concessions et des promesses qu'il ne peut tenir, et dans ces circonstances il s'est décidé à abdiquer. » On apprendra demain les motifs qui ont amené cette résolution royale ; les bourgeois veulent se convaincre si le roi a pris véritablement cette détermination ; dans ce cas, ils protesteraient solennellement contre. Ils tiendront demain une réunion à l'hôtel-de-ville et enverront une députation au palais pour demander des explications. Dans tous les cas, ils sont fermement décidés à ne point s'écarter de la légalité et à repousser toute tentative qui serait faite dans ce but. Ce qui a lieu de supposer, c'est qu'une nouvelle aussi importante ait été annoncée au public, pour ainsi dire, au milieu de la nuit. Au même moment, le bruit courait que des soldats s'avançaient vers la ville, qu'on voulait attaquer le palais de députation et délivrer les prisonniers et qu'on venait d'arriver au château de Landsfeld, mais tous ces bruits étaient faux et ont été parfaitement tranquillisés jusqu'à présent. Les nouvelles qui arrivent de Munich sont que nous aurons des troubles demain.

La *Gazette Officielle de Munich* publie les documents relatifs à l'abdication de S. M. le roi Louis et à l'avènement de S. M. le roi Maximilien II de Bavière.

Nous reproduirons demain ces documents :  
 La *Gazette de Munich* ajoute à ces documents les réflexions suivantes :

Jamais événement n'a plus profondément impressionné toute la population de la capitale que l'abdication du roi Louis I<sup>er</sup>, communément encore hier dans la soirée au conseil municipal et annoncée ce matin au peuple, abdication qui a eu lieu en faveur du prince royal, devenu maintenant sous le nom de Maximilien II. Ce matin, toutes les troupes de ligne et la garde nationale ont prêté serment au nouveau souverain ; puis, à 10 heures, le héaut du royaume a proclamé dans les rues de la capitale l'avènement du roi Maximilien II. Le nom du nouveau monarque a été accueilli par le public avec de grandes démonstrations de joie.

On ne sait pas encore si l'ouverture de la diète aura lieu demain. Les fils de bourgeois ont obtenu l'autorisation de former un corps franc, sous le commandement de la Landwehr.

Une correspondance de Cracovie, du 17 mars, publiée dans la *Gazette de Cologne*, contient en ces termes la nouvelle du soulèvement de l'armée polonaise : « Nos prisonniers sont libérés. Ce matin, à 10 heures par suite des nouvelles favorables de Vienne, dix mille hommes de la ville, auxquels s'étaient joints beaucoup de campagnards, se sont rassemblés devant la demeure de l'empereur et ont demandé d'un ton résolu, mais calme du refus, mais l'après-midi vers trois heures, le général Castiglione, le comte Deym et le conseil d'administration de Cracovie, accompagnés de dix ou quinze mille personnes se sont rendus à la maison criminelle et ont ouvert les portes aux détenus politiques. La troupe ne s'est pas montrée. Les Cracoviens ont arboré leur ancien drapeau national et les prisonniers politiques, au nombre d'environ 400, comprenant des prêtres, des étudiants, des hommes, des gentilhommes, ont été rendus à leurs familles. Le soir, au milieu d'un enthousiasme impossible à décrire. Le peuple a demandé en outre la suppression de la douane, l'armement du peuple et la reconstruction de l'ancienne milice républicaine.

A Posen il y eut également un grand mouvement. Une députation a été envoyée à Berlin pour y réclamer l'indépendance de la nationalité polonaise.

La *Gazette de Silésie* dit que des troubles graves ont eu lieu à Graetz, en Styrie, dans la journée du 14 ; ils ont été provoqués par la brusque intervention des autorités militaires. Les bourgeois se sont emparés de l'arsenal, et en quelques instants 6,000 d'entr'eux étaient armés et attaquaient les troupes avec fureur. Heureusement, les nouvelles favorables reçues de Vienne sur ces entrefaites, ont promptement mis fin à cette lutte. Les troupes furent retirées, et l'on s'abandonna à une allégresse générale.

(1) Ce § porté que la commission doit faire connaître ses vues relatives à la composition d'un ministère.

La Gazette de Carlsruhe donne le résumé suivant de l'assemblée populaire qui a été tenue le 20 de ce mois à Offenbourg, que nous avons mentionnée dans notre numéro d'hier :

Le premier orateur qui parla du balcon de l'Hôtel-de-ville fut M. d'Azstein. Il énuméra tout ce que les députés du peuple avaient conquis depuis l'établissement de la constitution et, passant à l'époque actuelle, il repoussa l'idée d'une république, parce qu'elle conduirait infailliblement à un démembrement de l'Allemagne, ce qui offrirait à nos voisins l'occasion de s'immiscer dans les affaires de notre pays. Dans tous les cas, dit-il, il ajouta, c'est au parlement allemand à décider cette question.

M. de Struve succéda à M. d'Azstein ; il déclara que ce que le peuple avait conquis jusqu'à présent n'était rien en comparaison de ce qui lui restait à conquérir ; il posa ensuite une foule de questions que plus tard il mit aux voix pour la forme. Quand du milieu de la foule il s'élevait des acclamations, après que l'orateur avait posé la question, celle-ci était adoptée, bien que la grande distance et n'en vint assez fort ne permettissent qu'à la minorité de l'assemblée de comprendre les paroles de l'orateur.

M. de Ströber prit la parole après M. de Struve ; il conjura le peuple de rester uni. MM. Kapp et Hecker combattirent entre autres l'idée de recourir à l'étranger pour conquérir la liberté. M. l'avocat Eller attaqua surtout la diète germanique ; M. Würth, de Constance, engagea le peuple à forger des fables.

Un seul orateur, M. Gottschalk, de Schopfheim, combattit franchement les propositions de M. Struve. Il prétendit qu'on devrait appuyer le gouvernement, au lieu de le suspecter à chaque occasion ; que pour l'Allemagne, il n'y avait pas d'autre gouvernement possible qu'un bon gouvernement constitutionnel ; il conjura le peuple d'éviter toute espèce de désordres, attendant que la liberté ne pouvait exister sans la vérité, sans la morale et sans la religion.

M. Flicker déclara que la conviction seule qu'un prochain avenir apporterait au pays des réformes radicales, pouvait le décider à adhérer aux résolutions qui avaient été proposées.

MM. Winter, bourgmestre de Heidelberg, parla à-peu-près dans le même sens que MM. d'Azstein et Gottschalk ; après que plusieurs autres orateurs eurent émis des paroles, l'assemblée se sépara à 2 heures, et l'on annonça que de remarquables réunions seraient tenues prochainement, en particulier à Heidelberg et à Francfort.

M. Welcker était à Offenbourg, mais il n'a pas pris la parole ; MM. Baserjann et Malaynos y trouvaient pas.

Voici les propositions de M. Struve qui ont été adoptées : Rétrécissement du président de la guerre ; changement de la constitution ; réunion des deux chambres en une ; radiation de tous les députés de la 2<sup>e</sup> chambre qui n'ont pas la confiance du peuple ; fondation d'une association patriotique s'étendant jusqu'à chaque commune, pour veiller à l'armement du peuple et à la défense de ses droits ; fusion immédiate de la garde nationale et de l'armée ; abolition de tous les impôts (à l'exception des droits de douane, peut-être aussi des impôts directs) et leur remplacement par une taxe sur le revenu et sur la fortune ; abolition des apanages et des pensions indistinctes ; séparation des écoles d'avec l'Eglise. M. de Struve pense que les écoles saisiées sont trop payées et que les maîtres d'école le sont trop peu.

On lit dans la Gazette de Prusse : Le conseil de ministres a résolu le 17 de ce mois, sur l'empereur et de révoquer, en exécution des principes énoncés dans la patente du 15 de ce mois, l'établissement d'un conseil de ministres responsable.

Le conseil de ministres se composera : du ministre des affaires étrangères et de la marine impériale, du ministre de l'intérieur, du ministre de la justice, du ministre des finances et du ministre de la guerre.

A la tête du conseil des ministres sera placé un président nommé par l'empereur.

Il arrive continuellement de nouvelles troupes des villes voisines, qui bivouaquent sur les glacis, ou la garnison est nuit et jour sous les armes. Une partie de la garnison complète régit à Künigs, Sechshaus, Simonsberg, Meiningen et autres localités ; la population des fabriques en profite pour se livrer à l'industrie ; les vieillards ont été tués par les troupes et la garde nationale ; à tout moment l'on en amène ici des bandes entières, qui, attendu qu'il n'y a plus de place dans les prisons, sont gardées dans des greniers et dans le logement des ligériens, dont les habitants ont pris la fuite.

On écrit de Coblenz, le 21 mars 1848 :

Le prince de Metternich est arrivé au château de Reinsch, dans notre voisinage. On y a envoyé un détachement de troupes.

Le prince possède tout près de Cochem une ruine, son château de Winchburg, sur la rive droite du Rhin, au-dessous de Cochem. Une centaine de bourgeois se sont rendus au château pour aller chercher les armes de l'oppressur de la liberté allemande. On y a amené et on y a été. Une convention au milieu de la nuit, à la lueur d'un grand feu. Les armes arrivées ont été déposées dans un magasin dans la ville et se proposent de les distribuer.

Dans la nuit du 20, des démonstrations turbulentes ont eu lieu à Francfort, par suite de ce qui s'est répandu dans cette ville que le prince de Metternich y était allé. Le général comte de Nablil. Quoique les journaux du soir ont annoncé ce bruit de la manière la plus positive, des rassemblements se sont formés devant la maison du comte et se sont contentés de faire entendre des cris au conseiller d'Etat d'écarter le prince de Metternich de Francfort.

Le conseil municipal de Francfort a résolu de faire une perquisition dans son hôtel, pour s'assurer que le prince de Metternich n'y était pas. Quand la foule en a été convaincue, elle est allée vers une autre maison où l'on prétendait que Metternich était descendu. Les mêmes scènes se sont renouvelées devant la porte de la seconde à deux heures une heure du matin.

Le conseil municipal de Francfort a résolu de faire une perquisition dans son hôtel, pour s'assurer que le prince de Metternich n'y était pas.

La proclamation suivante a été publiée à Francfort :

Nous sommes satisfaits avec bonheur que vos vœux légitimes vont être satisfaits. Déjà notre loi sur la liberté de la presse.

Nous venons de recevoir la loi d'organisation judiciaire, qui consacre l'indivisibilité de la République et le principe de la condamnation par 4 voix sur 6.

La loi sur l'insurrection du gouverneur et supérieure vient aussi d'être sanctionnée avec des modifications importantes.

Le Souverain a ordonné que des négociations fussent ouvertes avec le St-Père pour le règlement des affaires spirituelles.

Nous avons réclamé pour vous, depuis plusieurs jours, la publicité immédiate des séances de vos États, et l'autorisation de présenter un projet de modification de la constitution d'après les besoins moraux et matériels du pays, et de le soumettre à une assemblée des États réunis en nombre double.

Nous sommes sûrs que le souverain, qui dans ses États des Pays-Bas a simultanément consenti de larges réformes constitutionnelles.

Appelés vous, Luxembourg, à la grande liberté, au milieu de vous.

Ayez confiance en Lui, ayez confiance en vos administrateurs, vos concitoyens.

Ralliez-vous autour de notre drapeau Luxembourgeois ; on peut toujours être fier de marcher sous cet antique symbole de l'honneur et de la loyauté.

Soyez persuadés que tout autre drapeau ne peut amener que le désordre et le malheur.

Réunissons-nous dans un sentiment commun d'affection envers le roi, d'amour dans notre nationalité, et de ferme volonté de conserver l'ordre, qui seul peut sauver le Luxembourg.

Luxembourg, le 20 mars 1848.

Le conseil de gouvernement.  
DE LA FONTAINE.

PROTESTATION

des habitants catholiques du pays de Luxembourg.

Un parti d'élite a été organisé contre notre évêque, comme s'il violait les lois de l'Etat, comme s'il était cause de tous les maux du pays. Nous déclarons que c'est une injurieuse calomnie, et nous prions le Roi d'accorder sa puissante protection à notre sainte religion et à l'évêque dans le libre exercice de son saint ministère.

(Lettre adressée.)

Le comité sousigné par MM. les doyens et curés de tout le pays, de faire signer la protestation ci-jointe, qui doit garantir les droits de notre sainte religion, par le plus de personnes possibles, sans égard à leur position, et de retourner les souscriptions au comité.

Le comité.

Déclaration du nouveau ministère romain.

Le nouveau ministère des Etats de l'Eglise a adressé à Pie IX la déclaration suivante :

« Appelés par Votre Sainteté à faire partie de son gouvernement, nous reconnaissons les difficultés que nous crée la gravité des circonstances et notre propre insuffisance. Mais le devoir de tout bon citoyen est de subordonner tout à cette considération : à son devoir envers le prince et la patrie.

« Nous attendons avec une entière confiance la promulgation de la loi fondamentale, promise par votre sainteté. La générosité des concessions que vous avez déjà faites nous assure que cette loi répondra pleinement aux droits et aux exigences de tous. Notre devoir sera de l'appliquer largement et avec loyauté.

« Dès qu'elle aura été promulguée, le ministère assura la solidarité et la responsabilité de ses actes. En attendant, il indiquera à votre sainteté les besoins pressants, auxquels il s'empresse de pourvoir sans délai.

« Il convient d'abord que les hôpitaux et les écoles de l'Etat soient informés des principes qui dirigent le ministère, afin qu'ils puissent y conformer et s'acquiescent à l'exécution de toutes les mesures de l'administration, et que, de l'extrémité au centre, toutes les choses se fassent d'un seul but.

« Il convient aussi de hâter l'armement de l'Etat, conformément aux vœux de la consulte, et de mettre le pays dans le meilleur état de défense possible, en augmentant le nombre des troupes soldées, en les envoyant aux points stratégiques, en mobilisant une partie de la garde civique, et en organisant la réserve.

« Une grande difficulté est celle des finances ; notre Etat, par suite de circonstances particulières, et aussi par suite des causes générales qui ont atteint toute l'Europe, se trouve dans une grande gêne. Votre ministère a vu aux moyens de y remédier ; il espère que les communes sauront offrir à Votre Sainteté leur avoir et leur vic, et les contributions, auxquelles importe le salut du pays, n'épargneront pas les sacrifices pour une si noble cause.

« Nous espérons, ainsi que les lieux, d'appliquer qui nous ont le gouvernement pontifical, aux autres Etats d'Italie, par conséquent, tous les jours, d'avantage pour le bien de la patrie commune.

« Le ministère, marchant franchement dans la voie qu'il vient d'indiquer, espère calmer l'agitation qui règne dans les esprits et maintenir l'indépendance nationale. Il fait appel au concours de tous les hommes sages et généreux, de tous ceux qui aiment véritablement cette Italie qui, bénie par vous, ressuscite pour une vie nouvelle. »

France, Italie et Mexique.

Le paquebot l'Albatros, arrivé mercredi, à Liverpool, a apporté des nouvelles de New-York, jusqu'au 4 du courant. Le gouvernement américain a envoyé deux bâtiments de guerre à Caracas pour rétablir l'ordre dans la République de Venezuela.

A la date des dernières nouvelles, le Sénat s'occupait de la discussion du traité avec le Mexique. L'opinion générale était à Washington qu'il serait rejeté et que des commissaires seraient nommés pour négocier sur de nouvelles bases.

Affaires d'Angleterre.

Dans la séance du 21 de la chambre des communes, il y a eu une discussion intéressante sur le budget de la marine. M. Cobden a vivement combattu toute augmentation dans les armements ; c'est lord Palmerston qui lui a répondu, et le chapitre du budget a été adopté à une très-forte majorité. Voici les principaux passages de cette discussion :

M. Cobden : La chambre vote les budgets qui lui sont proposés, elle a le droit de connaître les motifs qui tiennent aux ministres leurs appels de fonds. Il ne peut pas y avoir de secrets entre nous. (Ecoutez.) Selon moi, tout le monde y gagnerait beaucoup, si les questions internationales étaient discutées ouvertement dans cette chambre, à la face du pays, à la face du monde. (On rit.) Je sais que jamais les raisons, bonnes ou mauvaises, n'ont été mieux entendues qu'aujourd'hui, à la chambre des députations. Quelles raisons pourrait-on nous donner aujourd'hui pour justifier de plus fortes dépenses ? Assurément, nul ne prétendra que nous ayons maintenant des dangers à appréhender. (Oh ! oh !) Le budget a été présenté alors que Louis-Philippe occupait encore le trône de France. (Ecoutez !) Le chiffre est nécessaire, nous disaient-ils, à cause du mariage Montpensier, et parce qu'un prince a écrit une brochure qui démontre que l'Angleterre pourrait être envahie. (Ecoutez !)

« Où est le danger d'une querelle dynastique aujourd'hui ? (On rit.) Où est le danger qu'un prince de Bourbon dirige contre les côtes de l'Angleterre une flotte ennemie ? La France a trop à s'occuper à coup sûr de ses affaires intérieures pour pouvoir même songer à envahir l'Angleterre. D'où vient alors que vous ne nous proposez pas de réduire le chiffre des dépenses ? (Ecoutez.) Sous le prétexte de protéger le commerce qui n'en a que faire, nous maintenons la Méditerranée de nos vaisseaux de guerre. Il n'y a pas de pirates à combattre, à l'ouest bas ; alors pourquoi des 3,000 hommes que vous envoyez continuellement dans la Méditerranée ? Mais, dites-vous, la France augmente considérablement sa marine ; donc il faut augmenter la nôtre. Je vous dirai à ce sujet qu'il peut être fort agréable à certains membres du parlement de rebattre sans cesse nos oreilles du besoin qu'a l'Angleterre de maintenir sa domination sur l'Océan ; nous ne croyons pas sans doute que ce soit tout aussi agréable pour les Français et les Américains de nous entendre nous vanter sans cesse de notre éternelle suprématie maritime. (Ecoutez !) Il est assez naturel que ces deux puissances des rivages ne soient pas tout à fait sans défense.

L'Angleterre, sous tel ou tel prétexte, augmente successivement ses ressources maritimes. Qu'en résulte-t-il ? Qu'en France, en Amérique, on ne voudrait pas trop demeurer en arrière. Ainsi nous jouons un grand jeu que des enfants pourraient être heureux de jouer ; et en vérité, si la chose n'était pas aussi sérieuse, il y aurait de quoi rire de l'imbécillité de peuples jouant à l'envi à la ruine respective. Quoi de plus facile pour deux pays comme l'Angleterre et la France que de se débiter dans ce jeu de la proportion de dépenses ? Il suffirait que l'un dit à l'autre : Si vous cessez, nous cessons, car nous ne voulons pas accroître toujours ainsi nos armements. Pourquoi ne le ferait-on pas ? Parce que les états-majors ne le veulent pas. Il est des gens qui regardent la France avec appréhension. Moi, je regarde l'Amérique comme le seul pays sur la terre qui affecte d'une manière permanente nos destinées. (Ecoutez.) C'est en Amérique que se trouve la grande rivalité économique contre laquelle nous avons à lutter.

« Peut-être voudriez-vous augmenter les charges de l'Etat, pour répartir des grâces chimériques que le peuple ne partagera pas ? Le laboureur à sa charrue, l'ouvrier à son métier de tissage, ne redoutent pas l'invasion du territoire anglais. Que ceux qui désirent, à tort, la protection, la paient. A chaque instant, qu'apprenons-nous ? La révolution marche à grands pas, elle se fait parce que partout les peuples sont surchargés de taxes, parce que les populations sont en souffrance. Savez-vous ce que coûtent à l'Europe des armements ridicules et superflus ? Un tel gaspillage doit entraîner à sa suite le désastre et la souffrance. Au moyen-âge, deux millions d'hommes en robes noires, enfermés dans des cloîtres, absorbaient des sommes énormes qui eussent été au profit le plus grand bien ; aujourd'hui deux millions d'hommes en uniformes, ou en habits civils coûtent énormément de choses en argent. A la place de soldats et de soldats de la paix, (On rit.)

A mes yeux, le grand danger n'est pas dans une invasion probable ; il est dans les embarras financiers réels. Ce courage dont vous faites parade vis-à-vis d'armées ennemies qui ne sont pas en vue, déployer le donc en envisageant de près les difficultés intérieures qui vous affligent. Quant à moi, je ne crains pas l'invasion ; personne, que je sache, ne pense à nous inquiéter. Augmentons le nombre des hommes heureux, diminuons le nombre des pauvres et aussi de nos matelots, et nous serons plus forts qu'en faisant ce que vous voulez faire aux dépens de la prospérité et de l'existence de la nation. (Ecoutez.)

Lord Palmerston : Je ne viens pas défendre la marine anglaise. Comme dit le proverbe, le sang de Douglas saura bien se protéger lui-même. Sa gloire et sa brillante discipline, plus parfaite aujourd'hui qu'à aucune autre époque, lui garantissent l'admiration et le respect de tous ceux qui l'ont vue. L'honorable membre soulevait une question indiscutable, et disant que l'on ne devait pas compter sur la marine et les forces des puissances voisines. Restons dans la vérité, et reconnaissons qu'il importe au contraire que nous proportionnions nos moyens de défense, en temps de paix, à ceux des Etats avec lesquels, suivant les éventualités, nous pourrions être entraînés à la guerre. (Ecoutez.)

Je ne vois rien d'offensant, pour les Etats-Unis, la France et la Russie, dans l'intention que nous mettrions à proportionner nos forces maritimes à celles qu'elles entretiennent. (Ecoutez.) En ce qui concerne les munitions, les bâtiments en service actif, les navires à voiles, la marine à vapeur, nous n'avons pas été au delà de ce qu'exigeaient les soins prudents de la sécurité du pays et les besoins du service. L'honorable M. Cobden a dit que notre commerce ne s'étendit. La vérité est, au contraire, que non seulement nos produits cherchent partout, des débouchés nouveaux, mais même qu'il n'est peut-être pas un point du globe où les négociants et producteurs anglais ne cherchent à s'établir. Tous demandent la protection et la préférence du pavillon anglais. (On applaudit.)

Dans son amour pour les économies, l'honorable M. Cobden ne voudrait pas seulement la suppression de la marine ; il appelle aussi de tous ses vœux la suppression de l'armée des eaux. (Ecoutez.) Il a parlé de questions de jeu, de profits, de joutes de grandes nations. La parole sainte de Dieu est observation intertemporelle sur l'inutilité des joutes de bleus et des cérémonies rouges. (On rit.) Il est des hommes que de telles arguties tombaient peut-être, les juges naturels auxquels il en a été appelé, le laboureur à sa charrue, l'ouvrier à son métier de tissage. (On rit.) Je n'en appelle pas à ce tribunal. (Ecoutez.) et je ne pense pas qu'en vue du laboureur et de l'ouvrier nous devions dépouiller le pays de la défense que lui assurent les armées de terre et de mer, pour nous en rapporter à la protection que pourraient nous donner les doctrines de la liberté du commerce. (Applaudissements.) J'ai souvent applaudi à ces doctrines comme tendant à la paix ; mais elles ne peuvent pas remplacer la protection matérielle et physique que peut donner la marine.

« Je n'ai pas de secrets à dire. Dieu sait que ce qui se passe aujourd'hui n'est pas un secret. Ce n'est pas sur des raisons secrètes que nous désirerions faire reposer la nécessité de maintenir nos forces navales. Tout le monde connaît les événements qui se passent, et je suis assuré que si un homme raisonnable avait pu penser, il y a un mois ou six semaines, que le budget de notre marine était plus élevé que les exigences du service public le voudrait, aujourd'hui, dans la situation actuelle des affaires et en regard de des événements futurs que je l'espère, pourront n'avoir pas le caractère que quelques personnes pourraient leur prêter dans leurs appréhensions ; et je puis donner à la chambre l'assurance que toute influence qui pourra être exercée par le gouvernement anglais ne sera avec fermeté et impartialité pour indiquer des doctrines de paix ; aujourd'hui, dis-je, est l'homme raisonnable, plongeant du regard dans l'avenir auquel se rattacheront des événements incertains, désirerait-il voir apporter des réductions à nos forces navales ?

Quiconque veut que la voix de l'Angleterre soit d'un poids quelconque, doit vouloir que le pays soit dans une condition exclusive, tout ce qui peut...

rait ressembler à la crainte ou à l'alarme chez ses habitants. (Ecoutez!) Ce n'est pas lorsqu'un pays est faible et sans puissance qu'un autre nation écoute la voix parlant de la paix. L'Angleterre doit montrer qu'elle ne considère la paix ni par timidité ni par crainte, mais que si elle la veut, c'est à raison des avantages qu'elle prodiguera à tous les pays, et non parce qu'elle redouterait les conséquences de la guerre pour elle.

Où dans quelle situation vous devez vous montrer, si vous voulez que vos conseils soient entendus. Je donne l'assurance à la chambre que le gouvernement de la république ne désire pas seulement que l'Angleterre continue à jouir des bienfaits inappréciables de la paix, mais qu'il n'y aura pas de notre faute l'Europe est malheureusement engagée dans les calamités de la guerre. Mais enfin, qui voudrait, de nos jours, avoir la prétention de prophétiser? Telle a été l'effrayante rapidité avec laquelle se sont succédés les événements, que ce serait beaucoup de pouvoir présager ce qui doit arriver, même d'une semaine à l'autre; aussi je ne doute pas que dans un tel moment la chambre ne consente pas à priver le gouvernement auxiliaire des moyens de défense qu'au début de la session nous proclamions nécessaires pour la protection du pays. (Applaudissements sur tous les bancs de la chambre.)

La chambre va aux voix. 38 membres votent pour l'amendement, et 347 contre. Majorité contre l'amendement, 309.

Nous trouvons dans les journaux irlandais de longs détails sur le grand meeting qui a eu lieu, le 20 mars, dans cette ville, sous les auspices et par les soins du parti de la jeune Irlande, 10,000 personnes environ se sont réunies sur un terrain à bâtir, ou milieu d'un quartier élevé une estrade pour le président et les orateurs. Les sténographes du gouvernement assistaient à la réunion pour recueillir tous les discours et les résolutions. Le but de ce meeting était de voter une adresse de félicitations et de sympathie à la France républicaine et de proclamer la nécessité du rappel de l'union. Le meeting termina, ceux qui le composent se sont formés en cortège et ont parcouru les rues de Dublin en chantant des chants patriotiques. Tout s'est passé d'ailleurs dans le plus grand ordre. Les autorités n'avaient mis sur pied qu'un petit nombre de troupes. La seule démonstration hostile qui ait été faite a été pour le lord lieutenant. Le cortège s'est rendu devant les portes du château et a fait entendre les grognements les plus discordants à l'adresse de Son Excellence. On assure que des poursuites vont être dirigées contre trois des orateurs du meeting, M. M. Smith-O'Brien, Meagher et Mitchell qui se sont fait surtout remarquer par la violence de leur langage. Les mandats d'arrêt, dit l'Evening-Post du 20, sont déjà signés et seront mis à exécution ce soir.

### Affaires de Belgique.

L'assemblée générale de la Société de l'Alliance, a eu lieu, comme on l'avait annoncé, au local de la maison des Brasseurs, sous la présidence de M. Defaocqz. La séance ouverte à midi et demi, s'est prolongée jusqu'à trois heures. Trois cent cinquante membres y ont assisté. Un projet de manifeste, proposé par la commission et rédigé par M. Roussel, a été adopté à l'unanimité.

### Manifeste.

La société de l'Alliance, réunie en assemblée générale, déclare solennellement :

Que le premier besoin du pays est le maintien de la nationalité belge et de l'intégrité de notre territoire. Les Belges ont une patrie et ils veulent la conserver.

Mais en même temps l'Alliance est convaincue des dispositions pacifiques des Etats voisins à l'égard de la Belgique, et notre pays désire tout particulièrement entretenir des relations amicales avec la France.

Mue par ces sentiments, l'Alliance demande que les dépenses de l'armée soient réduites au plus strict nécessaire. Les armements exagérés qui ont été faits, outre qu'ils peuvent soulever des défiances extérieures, présentent le grave inconvénient d'ébranler encore le crédit public et de continuer l'état de crise qui accable aujourd'hui l'industrie. L'armée la plus forte et la mieux exercée ne vaut pas une bonne et franche amitié internationale. Dans les circonstances actuelles, notre nationalité doit trouver son plus solide appui dans une industrie active et dans le bien-être de tous les Belges.

Aussi est-ce vers ce dernier objet que l'attention du gouvernement doit être le plus énergiquement attirée.

Le plus urgent de nos besoins doit trouver sa première satisfaction dans l'application des règles d'une économie rigoureuse, dont nous nous sommes trop longtemps écartés. Réduisons nos dépenses, réduisons dans l'intérêt commun. Ne laissons point subsister ces pensions excessives accordées à des hommes opulents, tout disposés sans doute à faire un sacrifice sur l'hôtel de la patrie.

Réduisons la diplomatie l'indispensable. Que cette marine militaire inutile disparaisse.

Supprimons les sinécures, réduisons les traitements trop élevés. Quand l'industrie souffre, le fonctionnaire n'a pas droit au superflu, et avec le produit de ces économies, venons immédiatement en aide à l'industrie et au commerce.

Que les moyens d'alimentation nécessaires à l'ouvrier ne lui fassent point défaut. Abolissons les impôts qui frappent les denrées alimentaires, montrons que la Belgique aussi met en pratique le grand principe de la fraternité!

C'est un devoir pour notre pays de ne négliger aucun moyen de relever et d'améliorer le travail. Pour contribuer à ce résultat, il n'est pas de Belgique qui ne contribue à apporter son dernier.

Dans les intérêts moraux et intellectuels de la nation ne doivent point être négligés.

La république électoral a appelé un grand nombre de citoyens à l'exercice de leurs droits politiques. Il faut que la dissolution immédiate des chambres donne à la nation une représentation nouvelle, en rapport avec ce grand mouvement. Mais, auparavant, la réforme parlementaire doit imprimer à la représentation un caractère de loyale sincérité, et l'abolition du timbre de représentation doit permettre à la presse d'éclairer le corps électoral.

Certaines d'être l'organe de l'opinion publique, l'Alliance exprime le vœu qu'avant la dissolution des chambres il ne soit pris aucune résolution de nouvel emprunt, proposé, sans que néanmoins ce vœu implique le refus de ressources provisoires pour parer aux besoins urgents qui pourraient révéler avant la réunion de la nouvelle représentation nationale.

Il est bien entendu que le gouvernement devra faire connaître la destination de ces ressources.

Tels sont les vœux de l'Alliance. Ils sont dictés par un sincère patriotisme et peuvent être accomplis sans retard!

monde est unanime pour dire combien la garde urbaine, à peine organisée, et le corps de pompiers, ont mis de courage et d'énergie à réprimer des désordres qui n'avaient aucun caractère politique. La ville est en ce moment tranquille. Toutes les mesures sont prises pour que de semblables faits ne se reproduisent plus. — Les honnêtes gens doivent avoir conscience de leur force et ne pas tolérer que la tranquillité soit tous les jours troublée par des individus qui, eux-mêmes, ne savent pas ce qu'ils veulent.

Jusqu'à présent 13 ou 14 arrestations ont été opérées. (ECHO DU LUX.)

M. le bourgmestre a interdit toute réunion de plus de cinq personnes sur la voie publique. Dans une proclamation adressée le 20, aux habitants d'Arion, ce magistrat dit entre autres :

« Ces scènes de désordre doivent complètement cesser. Au moment où nous avons besoin de la réunion de toutes nos forces pour lutter contre des événements dont nul ne peut prévoir les conséquences, et qui pourraient atteindre Arion dans ce qui reste de prospérité, l'on ne saurait tolérer que quelques individus tiennent toute la ville en émoi. Et au fond de ces troubles, qu'y a-t-il? Pas l'idée d'une réforme quelconque; pour tous ceux qui les fomentent ou qui y participent, il n'y a qu'un but, le désordre pour le désordre, ou des idées de destruction. Or, tout le monde doit vouloir que le respect à la propriété, la sécurité des personnes ne reçoivent aucune atteinte.

La garde bourgeoise et le corps des sapeurs-pompiers ont maintenu l'ordre. Nous les remercions de leur zèle, et nous les prions de nous continuer leur concours. Qu'ils se convainquent bien, qu'il leur suffira de le vouloir, pour réduire à l'impuissance tous ces fouteurs de désordre. »

Des proclamations sont répandues dans le grand-duché de Luxembourg. On y demande la liberté absolue de la presse, une nouvelle Constitution avec échant et responsabilité des ministres, l'organisation du travail par l'Etat, l'éducation et l'entretien de tous les enfants par l'Etat, plus d'aumônes publiques, etc., etc. L'agitation la plus vive continue de régner dans le grand-duché.

### Nouvelles de France.

L'ajournement des élections générales, en France, était regardé comme probable à Paris; mais il ne sera que de quelques jours.

Les embarras financiers ne paraissent pas diminuer encore. Les fonds publics ont un peu fléchi, dans la bourse d'avant-hier. On annonçait une nouvelle suspension de paiement de deux maisons de banque. L'état des provinces n'est pas entièrement satisfaisant. A Lyon, par exemple, suivant un rapport du commissaire au gouvernement, la crise commençait, dès le 18, à devenir inquiétante. D'ailleurs, la tranquillité se maintient au centre du gouvernement, à Paris; et les témoignages de sympathie, les adhésions à la république ne discontinuent pas.

(Correspondance particulière.)

Paris, 23 mars.

La question relative à l'ajournement des élections paraissait de main moins avancée que jamais.

Les renseignements reçus des départements au ministère de l'intérieur étaient tout à fait contradictoires. Dans les grands centres de commerce et d'industrie, on demande que les élections aient lieu sans le moindre retard, parce qu'on est désireux, avant tout, de voir renaitre la confiance et le crédit qui resteront toujours paralysés tant que durera le provisoire.

D'un autre côté, les commissaires départementaux d'un grand nombre de localités arguent de l'impossibilité matérielle d'arriver en temps utile pour la confection des listes.

Plusieurs de ces agents affirment aussi que (c'est le terme dont se servent quelques-uns d'entre-eux) tout est organisé, excepté le gouvernement.

Il est vrai qu'on se demande, d'un côté, si un ajournement arrivera au but désiré par ces agents, à savoir qu'avec un retard, ils parviennent à s'organiser dans l'intérêt du pouvoir, et que les partis se désorganisent en sens inverse.

Le gouvernement paraît fort embarrassé de savoir quelle méthode il pourra employer pour contrôler la sincérité du dépouillement des suffrages qu'on a calculé pouvoir porter sur 10 millions 500,000 noms pour Paris seulement. Un membre de l'Académie des sciences a été chargé de s'occuper des moyens certains de contrôle.

Cinq heures. Il paraît décidé en ce moment, que le *Moniteur* annoncera demain un ajournement de dix jours pour les élections de l'Assemblée nationale.

Voici en quelques mots l'opération dont s'occupe le gouvernement pour le rachat des actions de tous les chemins de fer actuellement concédés aux compagnies.

Selon toutes apparences, dans l'état actuel du crédit, les versements nécessaires à l'achèvement des chemins de fer ne pourront pas être faits, et cependant il importe à la prospérité publique que les travaux qui ont été commencés soient plutôt hâtés que retardés.

D'un autre côté, la raison publique demande que l'Etat profite de l'occasion qui lui est offerte de rentrer, sans dommage pour personne, dans la propriété des grandes voies de communication, que le gouvernement déchu n'aurait pas dû se dessaisir.

L'Etat se chargera donc de l'achèvement des chemins de fer, en rachetant au pair d'émission toutes les actions existantes qu'il échangeait à raison de 25 fr. de rente à 5 p. c. contre chaque action de 500 fr.

Ces 25 francs seraient acquis à chaque porteur de titre, à charge pour lui de compléter ses versements en deux années par vingt-quatrième.

De cette manière, l'Etat s'assurerait les fonds nécessaires pour faire exécuter en deux ans 5 à 600 millions de travaux. Cette somme ne sortirait de la circulation que pour rentrer immédiatement, au fur et à mesure de l'exécution des ouvrages, qui restent à exécuter.

Quant à la dette que contracterait le trésor, elle serait couverte amplement et par le produit direct de l'exploitation, et par le bien-être général qui résulterait de voies de communications plus rapides.

En ce moment, une seule compagnie voit ses actions cotées au-dessus du pair. Cette compagnie serait donc la seule qui pourrait raisonnablement réclamer une compensation aux avantages dont elle serait dépossédée.

Le décret qui a ordonné le dépôt au trésor des fonds provenant des versements pour les associations continentes, a paru à

beaucoup de personnes un achèvement à l'exécution d'un projet déjà agité plus d'une fois, et par suite duquel les assurances seraient désormais exploitées au profit de l'Etat. Nous croyons qu'on s'occupe, en effet, de préparer un travail sur la question. Mais ce travail ne serait pas actuellement l'objet d'un décret à exécuter par urgence, tandis qu'il s'agirait de résoudre, dès à présent, dans l'intérêt des tiers et dans celui du travail, la question des chemins de fer.

Le *National* s'exprime ainsi sur l'armée : La république dotera la France d'une armée formidable, prête, soit à dissoudre d'imprudentes coalitions, soit à prendre de puissantes initiatives.

Mais, avant tout, il faut s'affranchir du joug pesant et désastreux de la bureaucratie, puissance malfaisante, qui protège tous les abus, entrave tous les progrès, favorise tous les gaspillages, rend impossibles toutes les économies, et substitue l'écriture à l'action. Nous appelons d'autant plus l'attention du ministre sur ce point qu'il peut trouver les moyens de faire sur la dépense actuelle une économie de 500 à 600,000 francs. Du reste, il n'y a peut-être pas d'administration où il soit aussi possible de transformer des allocations pour reporter de vaines dépenses à des services en souffrance.

L'institution monarchique des maréchaux de France ne peut évidemment se prolonger sous la république. Cette simple suppression produira une économie de plus de 1,700,000 fr. Il y a pour tout l'état-major-général de l'armée, pour les généraux de division et de brigade, pour les chefs de corps, un luxe de frais de représentation qui s'est successivement élevé à des sommes énormes. Il serait assurément facile de faire sur ces frais, dont l'utilité a été contestée, et qui trop souvent ne reçoivent pas leur destination, une économie de près d'un million.

Telle est la mission tombée en partage au général Cavaignac; il n'y fera pas défaut.

Les clubs donnent au mouvement électoral une activité inexprimable. Des relations s'établissent entre les clubs des quatre-vingt-dix départements de Paris et le comité démocratique central. De là, se répand incessamment l'élan dans la province.

On annonce déjà la candidature d'un assez grand nombre d'ouvriers.

Le *Club républicain pour la liberté des élections* a choisi pour candidats aux prochaines élections générales M. M. de Lamarque, Dupont de l'Enre et tous les autres membres du gouvernement provisoire; M. M. de Comenon, l'abbé Lacordaire, l'abbé Coqueret, Buchez. Il a en outre décidé qu'il résisterait huit ou dix places pour des ouvriers ou chefs d'ateliers.

L'assemblée doit se réunir de nouveau aujourd'hui. Nous devons rappeler que ce club est présidé par M. Viennet, et qu'il est composé des débris de l'ancien parti conservateur et de légitimistes. Il déclare qu'il veut la modération et la conciliation.

Dans une allocution prononcée hier au Champ-de-Mars, au pied de l'arbre de la liberté planté par les ouvriers des ateliers nationaux, M. Ledru-Rollin a fait de nouvelles tentatives au peuple de bonnes paroles sur les défiances malentendues qu'il exercerait l'appel à Paris de quelques régiments.

Paris, le 23 mars.

Le gouvernement paraît avoir enfin pris son parti sur la question d'ajourner les opérations électorales. Il y a deux jours, on était décidé à retarder seulement les élections de Paris, à cause de leur quasi-coïncidence avec la nomination des officiers de la garde nationale, qui durera trois jours et commencera le 5 avril.

Mais on a trouvé quelque inconvénient à faire procéder à Paris aux opérations électorales, sous l'impression des nominations faites en province. On a donc résolu de retarder au 15 ou au plus tard au 20 du même mois, l'époque fixée jusqu'à présent au 9 avril; l'Assemblée nationale devrait se réunir du 2 au 5 mai.

Ainsi résolue, cette détermination du gouvernement provisoire ne pourra être considérée comme une concession faite à de certaines démonstrations; elle ne peut satisfaire, en effet, ceux qui demandaient un ajournement pour avoir le temps d'organiser partout l'enthousiasme républicain. Des pétitions nombreuses sont venues des départements contre la proposition d'ajournement. Le commerce est fort embarrassé partout; et ses embarras s'aggravent par les mesures contradictoires que prennent les agents provinciaux du gouvernement; les uns en accordant pour l'ajournement des effets de commerce, des suris qu'on a refusés aux négociants de Paris; ceux-là autorisant les banques locales et les banquiers à ne pas rembourser les fonds qu'ils ont en compte courant, à condition qu'ils ne pourront être en compte; d'autres, enfin, prohibant l'exportation de numéraire. On conçoit que ces choses, créées par le désir de faire à des moments locaux, un contre-poids à la gêne générale, finissent par devenir un obstacle à l'ajournement, et en paraissant sur le terrain des commandes que Paris pouvait recevoir des provinces on celles qui pouvaient leur transmettre. On espère que la réunion de l'Assemblée nationale, en créant un pouvoir légal, mettra fin aux mesures provisoires qui ne sont pas possibles de relever de suite le crédit, et de connaître le fond réel de la position.

Le gouvernement, comme je vous l'ai dit, ne cède point aux exigences qu'on a manifestées, en prononçant l'ajournement très-court qu'il a décidé d'apporter aux élections générales. Il fait seulement droit aux observations des commissaires des départements, qui, mal servis par des maires tout nouveaux dans l'administration, n'ont pu donner satisfaction qu'en l'espérant les éléments des listes électorales.

Je vous ai déjà signalé l'insignifiance de la plupart des agents choisis par le gouvernement provisoire, et la signification excessive de certains autres. De nouveaux conflits sont survenus, et le plus embarrassé des ministres, en ce moment, est bien certainement celui qu'on signale d'ordinaire comme le plus entreprenant. M. Ledru-Rollin, victime de son entourage de l'ancienne *Réforme*, dont il ne peut se débarrasser sans s'exposer à des reproches de trahison, subit toute la responsabilité des fautes que l'inexpérience de ses agents accumule en province. Bordeaux a failli voir sa tranquillité compromise, parce que les amis de M. Ledru-Rollin ont cru devoir envoyer dans cette ville un peu tiède pour la république, un commissaire extraordinaire, pour y réchauffer la foi dans les autorités républicaines. Or, le commissaire envoyé à Bordeaux, dès le 24 février, est M. Chevalier, ancien fondateur des *Annales historiques*, recueil qui, en 1818 et 1819 faisait à la réaction légitimiste une guerre qui n'a été ni sans périls ni sans gloire. M. Chevalier est, en outre, un administrateur habile et un républicain de bonnes manières, qui s'était concilié par ses qualités l'opinion des Bordelais, gens assez difficiles

pour leurs administrateurs, quand ceux-ci ne sont pas Gascons. On lui a envoyé derrière lui, ces jours-ci, comme commissaire-exceptionnel pour la Gironde et la Dordogne, M. Félix Latrade, ancien élève de l'École polytechnique, poète, publiciste et savant tout à la fois, mais, avant tout, homme exalté et quelque peu excentrique. En apprenant qu'on lui donnait un tuteur, M. Chevalier a donné sa démission, qu'il a dû retirer devant l'expression de bienveillance et de regrets de toute la ville.

En même temps, M. Latrade était lué à l'Hôtel-de-ville, et suivi jusqu'à l'hôtel où il était descendu par la population qui voulait lui faire un mauvais parti, et à l'exaspération de laquelle il a dû se soustraire, en partant pour Périgueux, où l'appelle sa mission, et, je crois, sa principale mission, qui était de prononcer entre les habitants de cette ville et M. Numa Dufraisse, médecin de Paris, né à Ribérac, et qui, de son côté, envoyé en Périgord par des amis mal avisés, avait dû se retirer une première fois devant une manifestation de la bourgeoisie tout entière qui le signalait comme un communiste des plus avancés. C'est, dit-on, pour réinstaller M. Dufraisse que M. Latrade avait surtout quitté Paris. Si nous en croyons les journaux de Périgueux, il a dû être averti de la réception qu'on lui préparait, car la voiture dans laquelle il était attendu avec M. Dufraisse, ayant été entourée par un rassemblement aux portes de la ville, elle a été trouvée vide.

On a appris avec plaisir que le conseil de la banque avait décidé qu'on n'irait au remboursement des effets protestés qu'en donnant avis, et après un délai de cinq jours. Une autre mesure, conçue dans le même esprit, a été également arrêtée. Elle consiste à n'autoriser la présentation des effets des maisons en suspension de paiement qu'à l'échéance desdits effets. La banque a voulu par là donner à chacun le temps de se retourner, de réunir ses ressources et de pouvoir faire face aux difficultés imprévues dont on court à chaque instant le risque d'être accablé. (Journal des Débats.)

M. Garnier, ministre de l'instruction publique, vient de modifier la circulaire dans laquelle il disait que, pour être représentant, l'éducation n'était pas nécessaire.

Selon toute apparence, les efforts faits pour relever les caisses Gouin, Gannequin et Baudon resteront sans résultat utile. Déjà, un avis publié par la maison Gouin pour le timbre des effets qu'elle laisse en souffrance, fait prévoir une liquidation inévitable. La dernière assemblée de créanciers a été très-orageuse. On a rapproché aux garants des actes de gestion quelque peu contraires aux statuts.

Des créanciers à qui on avait refusé, ces statuts en main, d'ouvrir des comptes courants garantis par hypothèque, se sont récriés en voyant à l'actif une somme de 6 millions prêtés sur immeubles à un noble pair, l'ex-marquis de B..., et une autre somme presque aussi considérable, avancée sur nantissement mobilier, à un industriel, proche parent de l'un des garants de la maison.

La maison Gaumeron paraît avoir été plus sage, et la liquidation de ses affaires semble devoir être assez facile; cette liquidation semble désirée par les intéressés, bien plutôt qu'une continuation d'exploitation.

A propos de la crise financière qui désole, en ce moment, le commerce et l'industrie en France, la Réforme propose d'adapter à la situation actuelle le système qu'adopta la Hollande, et d'autoriser, et dans la mesure la plus complète, la Hollande créa et dota une caisse de garantie. Cette caisse n'escamotait pas le papier; elle le cautionnait, elle en assurait le paiement à l'échéance en cas de non-paiement des signataires primitifs. Elle avait été formée, dans toutes les villes où fonctionnait la caisse de garantie, une commission de vérification, composée de six hommes de la localité les plus capables de juger et de constater la sincérité et la solidité du papier à garantir. Cette commission prononçait l'admission ou le rejet du papier présenté, et un timbre ou endos de garantie était apposé sur les valeurs admises, moyennant prélèvement d'un droit déterminé. Alors le papier, ayant la garantie d'une caisse parfaitement solvable et la signature nationale elle-même, allait se répandre dans le pays, circulant sans difficulté, et les capitaux, bien loin de le repousser, viraient, au contraire, au-devant de lui. En quelques mois la crise est disparu, et non seulement les capitaux, mais les souscripteurs et intéressés reçurent un fort dividende. La réforme ajoute les développements suivants:

Une caisse de garantie peut garantir sur la circulation avec une activité dix à vingt fois plus grande qu'une caisse d'escompte. Avec un capital certain de cent millions, la caisse de garantie peut facilement assurer, et à une seule fois, toute leur circulation à un milliard de valeurs commerciales, et on rendait au commerce la disposition de ce milliard de valeur, qui, immobilisé dans ses mains, ne serait-il pas sauvé? Or, pour atteindre ce résultat, toute la question est dans la solidité et la sécurité que présente la caisse d'assurance ou de garantie. Rien ne doit être négligé pour assurer en elle au public la confiance la plus illimitée. La caisse devrait être dotée d'un fonds de cent millions de francs, effectifs et en numéraire. Ce fonds se composerait, savoir: d'une retenue sur les traitements payés par l'Etat aux fonctionnaires de tout ordre et de toute nature dans les proportions déterminées et pendant un an: Traitement de mille francs, et au-dessous, point de retenue; traitement de 1,000 à 4,000 fr., retenue d'un dixième; traitement de 4,000 à 8,000 fr., retenue d'un cinquième; traitement au-dessus de 8,000 fr., retenue d'un quart.

On évalue que ces retenues formeraient déjà un fonds de cinq millions. 2. De l'application de l'impôt de 45 c. par franc sur les patentes, qui serait porté à 50 c., ce qui donnerait un fond de vingt-cinq millions; 3. Sur les millions consacrés à fonder des caisses nouvelles d'escompte, 20 millions seraient affectés aux départements ne sont pas appliqués encore. Par la mesure proposée, ces caisses deviendraient inutiles, et les fonds qui leur étaient affectés, portés à 25 millions, formeraient le complément de la somme de cinquante millions, nécessaires à la dotation de la caisse de garantie. 4. Ce capital formerait des primes perçues en échange de la garantie, et dont il serait fait usage.

Le prince de Metternich.

Le Times publie, dans son numéro du 21, un article dans lequel il examine la carrière politique de cet homme d'état; malgré certaines préventions injustes que renferme cet article, nous en reproduisons les principaux traits.

Le prince de Metternich est né à Coblenz le 15 mai 1773 d'une ancienne

famille, qui avait donné autrefois plus d'un électeur aux archevêchés de Mayence et de Trèves; son père avait servi avec quelque distinction dans la diplomatie autrichienne. Il entra de bonne heure au service de l'empire et remplit une charge de cour au couronnement de Léopold II. Sa carrière diplomatique commença au congrès de Rastadt et il s'éleva rapidement qu'en 1806, après la conclusion de la paix de Presbourg, il fut appelé au poste important d'ambassadeur d'Autriche à Paris. Lors de la déclaration de guerre de 1809, son départ fut retardé jusqu'au moment de la bataille de Wagram, mais aussitôt qu'il put quitter Paris il s'empressa d'aller rejoindre la famille impériale qui s'était retirée dans la forteresse de Comorn en Hongrie.

Trois jours après cette mémorable défaite le comte Stadion quitta le ministère des affaires. Metternich fut appelé à lui succéder à ce poste éminent, et conduisit les négociations qui donnèrent la paix à l'Autriche au prix d'une archiduchesse. Metternich, après avoir accompli cette œuvre, conduisit lui-même la nouvelle impératrice à Paris.

Le jeune ministre n'éprouvait aucune sympathie pour les hommes d'Etat de l'Allemagne septentrionale, qui préparaient à cette époque la régénération de leur patrie par une réforme radicale de sa condition sociale. La tâche de Stein et de Hardenberg n'était nullement du goût de Metternich. Mais il connaissait Napoléon; il détestait en lui le représentant de la révolution française; il se défiait de son ambition insatiable; il voulait tout à tour l'arrêter et lui résister. Son ami et son conseiller le plus intime était Gentz, l'ennemi mortel de la France; et l'impulsion décisive donnée par Metternich à la politique de l'Autriche aux conférences de Dresde et de Prague, fut le signal de la chute inévitable de Napoléon: le 10 août 1813 avait été fixé comme le terme du délai accordé à la France pour accéder aux offres libérales des trois puissances. L'heure fatale était à peine expirée que le comte Metternich s'occupait de dresser la déclaration de guerre de l'Autriche. Un mois plus tard la grande alliance était signée à Teplitz, et avant la fin d'octobre l'empereur François élevait son ministre, sur le champ de bataille de Leipzig à la dignité de prince de l'empire.

Le prince de Metternich prit une part active et éminente aux conférences et négociations qui accompagnèrent l'invasion de la France par les armées alliées. Il signa le traité de Paris, et se rendit bientôt après en Angleterre avec une mission. L'université d'Oxford s'empressa de lui conférer le grade de docteur honoraire. C'est la seule fois que le prince ait visité la Grande-Bretagne, et la barrette de docteur est le seul honneur qu'il en ait jamais reçu. Il est bon de remarquer ici que, dans sa longue et glorieuse carrière, cet homme d'état illustre a reçu toutes les grandes décorations des puissances de l'Europe, à l'exception de l'ordre du Bain et de la Jarretière.

A l'ouverture du congrès de Vienne, le prince Metternich qui était alors dans sa 42<sup>e</sup> année, fut élu à l'unanimité pour présider les délibérations du congrès tant par déférence pour son mérite personnel que par respect pour la cour impériale. L'on peut dire qu'il prit dans cette importante circonstance, cette espèce de présidence des affaires diplomatiques de l'Allemagne et de l'Europe, que la courtoisie des cabinets lui a maintenue jusqu'à la fin de sa carrière, et que, à diverses époques de son administration, a été une véritable prédominance sur les principaux Etats européens. Mais si l'on voulait avoir le secret de cette influence et de cette déférence extraordinaire envers lui, on la trouverait dans la suprématie politique du ministre autrichien, ou de l'Autriche en vain dans la possession des qualités qui peuvent attribuer à un homme une part aussi éminente dans le gouvernement du monde. L'esprit du prince de Metternich, qui avait de nombreux rapports de similitude avec celui de l'empereur François son maître, était surtout timide, prudent et ombrageux. Il prenait sans cesse conseil de la crainte. Les brillants triomphes de 1814 et 1815, ne purent exciter en lui d'autre sentiment qu'une défiance profonde contre tout développement de la puissance populaire.

La haine du gouvernement constitutionnel que nourrissait le prince de Metternich, fut érigée en système par Gentz, son conseiller, plus éloquent et plus énergique. Ce fut le génie de cet homme qui présida à la formation de la sainte-alliance rêvée par l'esprit mystique d'Alexandre et accueillie avec empressement par l'Autriche, comme une digue puissante contre tous les principes de progrès politiques. A Carlsbad, où la presse allemande fut enchaînée et le système représentatif dénoncé comme une coupable folie; à Troppan, où les résolutions des trois cours du Nord contre les droits des Etats libres et indépendants furent audacieusement proclamées à Laybach, où cette déclaration fut appliquée contre le parlement napolitain; à Vérone, où l'entreprise de la sainte-alliance fut consommée par l'invasion de l'Espagne; dans tous ces congrès le prince de Metternich prit une suprématie incontestable sur les conseils de l'Europe. Car il faut ajouter que de 1814 à 1822 l'Angleterre elle-même avait consenti à laisser diriger la politique étrangère par le système du cabinet autrichien. Ce ne fut qu'à l'avènement de M. Canning qu'elle reprit son indépendance pour protester contre les abus qui avaient été commis impunément par la diplomatie européenne.

Le premier événement important qui vint après ce changement, fut la chute de la Grèce pour son indépendance et l'intervention des puissances chrétiennes en faveur du brave peuple hellène. L'Autriche s'abstint de concourir à cette intervention, toutes les sympathies de Metternich étaient pour le gouvernement ottoman; plus tard l'Autriche assista même sans protester au démembrement de l'empire turc par la Russie et c'est là un des torts les plus indélébiles de l'administration du prince de Metternich.

Cependant un événement bien plus grave approchait, qui devait tourner du côté de la France toutes les appréhensions du cabinet de Vienne et resserrer les nœuds de l'alliance des trois puissances du nord. En 1830 la puissance de la révolution française éclata de nouveau avec une intensité soudaine, irrésistible. L'Autriche reconnait le roi citoyen. Le prince de Metternich fut probablement un des premiers parmi les hommes politiques de l'Europe qui mesura à sa juste valeur le caractère du nouveau roi des Français, n'étant pas aveuglé comme Nicolas par une animosité personnelle et ne partageant pas le vertueux dégoût de la cour de Berlin le prince de Metternich comprit bientôt que l'influence de Louis-Philippe ne devait pas agir en sens contraire de la sienne et dès lors une sorte d'entente tacite, fondée sur les vues secrètes de la politique du roi s'établit entre la France et l'Autriche.

Les événements qui agiteront l'Europe à la suite de la révolution de Juillet furent énergiquement combattus par le ministre autrichien en Italie, en Pologne, en Espagne, dans les Pays-Bas; il travailla, soit par les voies diplomatiques, soit par la force des armes à comprimer tout symptôme d'agitation révolutionnaire; mais sa politique remontra le plus souvent pour adversaire la politique des Etats de l'occident, et la longue série de défaites qu'elle éprouva diminua considérablement la grande réputation diplomatique dont il avait joui jusqu'alors. L'influence de l'Autriche en Allemagne déclina de jour en jour en jour pour faire place à l'influence prussienne qui à accompli tous les grands arrangements auxquels la nation allemande a dû l'activité et l'amitié qui se sont fait remarquer dans ces dernières années.

La perte de cette influence à l'extérieur n'a pas été compensée par une administration vigoureuse et prospère des provinces de l'empire. Leurs vastes ressources naturelles, l'esprit industriel de leurs habitants ont, il est vrai, jusqu'à un certain point triomphé de l'inertie du gouvernement, mais il n'a rien fait pour développer ces ressources et pour encourager cet esprit.

Aussi, malgré la résistance la plus obstinée et la compression la plus énergique, les nationalités des diverses parties de ce vaste empire ont depuis quelques années surtout cherché à secouer un joug devenu de jour en jour plus insupportable.

Les grands et rapides événements qui se sont succédé depuis quelques mois, ont achevé le renversement et la dissolution du système dans lequel et pour lequel vivait le prince de Metternich. La cause de la réforme a triomphé malgré lui dans toute l'Italie, et bientôt le cabinet autrichien n'a plus en d'autre objet possible pour la politique en Italie que la défense de la possession de la Lombardie.

Cependant, dans ses propres provinces surgissaient des symptômes formidables de cet esprit que les massacres de la Gallicie n'avaient pu entièrement étouffer. L'empire semblait aller à la dérive devant la tempête. En ce moment même, c'était hier, la terre s'entreouvrait et engloutissait la monarchie française. L'Europe tout entière était en convulsion. Une vie de nouveaux périls commence et le prince de Metternich est forcé, par une émeute qui éclate dans les rues et les faubourgs de Vienne, à abandonner un pouvoir que ni son âge, ni ses principes ne lui permettent plus de soutenir.

Pendant le cours de sa longue carrière, cet homme d'état n'a eu à craindre ni les caprices du maître, ni les intrigues de rivaux envieux, ni, sauf au dernier moment, la réaction du mécontentement populaire, et l'instabilité proverbiale du pouvoir ministériel s'était changée pour lui en un poste presque aussi solide que le trône des Césars.

Il serait injuste de refuser au prince de Metternich la distinction d'un homme d'état de haute naissance; il avait conservé les pures traditions de la grande noblesse allemande, et il faut lui rendre cette justice qu'il n'a cessé un moment, dans sa longue carrière, de défendre avec persistance et énergie les idées au triomphe desquelles il s'était dévoué.

**THEATRE-ROYAL-FRANCAIS DE LA HAYE.**  
**AUJOURD'HUI SAMEDI**  
**RELACHE PAR ORDRE.**  
 Lundi 27 Mars 1848. — (Représentation n° 113.)  
 Pour la réouverture du théâtre:  
**ROBERT LE DIABLE,**  
 grand-opéra en cinq actes, paroles de M. Scribe et G. Delavigne,  
 musique de Giacomo Meyerbeer.  
 Vu la langue du spectacle on commencera à 6 heures et demie.

**Cours des Fonds Publics.**  
 Bourse d'Amsterdam du 24 Mars.

	Int.	PLUS BAS LE PLUS HAUT	PLUS HAUT LE PLUS BAS
Dette active	21	39 1/2	40
Dito dito	3	45	46
Dite de liquidation	4	—	—
Dito dito	3	59	—
Dite des Indes	4	—	—
Syndicat	—	—	—
Dito	—	—	—
Société de Commerce	—	—	—
Act. du lac de Harlem	—	—	—
Chemins de fer de l'Etat	—	—	—
Act. du chemin de fer Holland.	—	—	—
Oblig. Staps & C. 1793 & 1816	5	81	—
Dito dito. 1826 & 1829	5	86	—
Inscript. au Grand-Livre	—	—	—
Certificats au dito	6	—	—
Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	—
Emprunt de 1840	—	—	—
Id. chez Stieglitz et Comp.	—	—	—
Passive	—	—	—
Dette différée à Paris	—	—	—
Deferred	—	—	—
Espagne	—	—	—
Ardoins	5	8	—
Dito intérieur à 6 m.	3	15	16
Coupons Ardoins	—	—	—
Obligations Gall. & Comp.	5	—	—
Dito métalliques	5	62	—
Dito dito	2	31	31 1/2
Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—
France	—	—	—
Pologne	—	—	—
Actions 1836	—	—	—
Emprunt à Londres 1839	—	—	—
Id. Id. 1848	—	—	—
Brésil	—	—	—
Portugal	—	—	—
Obligations à Londres	8	—	—

**Bourse de Paris du 23 Mars.**

	Int.	PLUS BAS LE PLUS HAUT	PLUS HAUT LE PLUS BAS
Cinq pour cent	—	76 50	—
Trois pour cent	—	50	50
» nouveau	—	—	—
Emprunt Ardoins 3 p.c.	—	—	—
Anc. différée	—	—	—
Espagne	—	—	—
Nouv. dito	—	—	—
Passive	—	—	—
Certificats Falconet	—	—	—
Naples	—	—	—
Pays-Bas	—	—	—
Dette active	21	—	—
Dite active	5	—	—
Dito	3	—	—
Belgique	—	—	—
Banque belge	—	—	—

**Bourse de Londres du 22 Mars.**

2 1/2 % Cons. 82 1/2. — 2 1/2 % Holl. 41 1/2, 42 1/2. — 4 % id. 61, 62. — Esp. 12 1/2. — 3 % 22, 22 1/2. — Portug. 4 % 14 1/2, 15 1/2.

**Bourse d'Anvers du 24 Mars.**

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % 8 1/2. — Dette différée ancienne, ». — Passive 5 % ». — Lots de Hesse ». — Cours après Bourse (2 1/2 heures). Ardoins ».

**Bourse de Vienne du 18 Mars.**

Métalliques 5 % 86 1/2. — Lots de fl. 500, 140. — Lots de fl. 250, 37 1/2. — Actions de la banque 1250.